

Eyschen fit éclater sa bombe-riposte (v. fasc. V, p. 105), Brincour eut des doutes; aussi n'hésita-t-il pas à voter avec tous les autres députés la proposition d'Alexis Brasseur selon laquelle la Chambre ne prenait aucune position dans le pénible débat et passait à l'ordre du jour.¹⁹⁾

Dans la recherche d'une meilleure répartition de certaines charges, notamment des impôts, Brincour se tourna de nouveau vers la Droite et en vint à reprocher leurs réticences aux libéraux. Au point de vue philosophique, cette alliance avec la Droite ne lui coûtait guère, car réservant le premier rang aux problèmes économiques et sociaux, Brincour se désintéressait délibérément des combats idéologiques et se moquait vertement de la «balançoire clérico-libérale».²⁰⁾

Au cours de la session 1892/93 de la Chambre il y eut une discussion intéressante au sujet de la liberté d'association des corporations religieuses, à la suite de la requête des Soeurs Hospitalières de Ste-Elisabeth demandant la responsabilité civile.

Une contribution fort importante à la solution de cette question épineuse fut apportée par Joseph Brincour, qui eut cette fois-ci Alexis Brasseur comme principal adversaire.

Et de nouveau, on eut l'impression que l'éminent jurisconsulte savait faire la part entre ses préférences personnelles et la question de droit. Sans ambages, Brincour combattit l'interprétation qu'entre autres Eyschen donna de l'article 26 de la Constitution: la nécessité d'une autorisation en cas de simple établissement de toute congrégation.²¹⁾

Lorsqu'ils soulevèrent la question de la main morte, les libéraux n'en crurent pas leurs oreilles en entendant Brincour proclamer qu'«il y a une main morte industrielle et financière qui s'élève à plus de 100 millions, peut-être à 150 millions... Je ne dis pas du tout que ce soit un mal, mais je dis que vous avez tort de voir la paille dans l'oeil des congrégations et de ne pas voir la poutre dans l'oeil des compagnies financières.»²²⁾

Lors de l'incident personnel entre le baron de Blochausen et Paul Eyschen (v. fasc. V, p. 108), l'intervention de Jos. Brincour à la séance du 31. 1. 1895 est d'autant plus importante que Brincour prétend ne pas être «un partisan aveugle de l'honorable M. de Blochausen».

Après avoir été en mesure de comparer les fameux télégrammes à une certaine lettre expédiée par M. de Mesnil, Brincour dit être arrivé à une «conviction absolue et irréfragable» et il poursuit: «Il ne faut pas oublier que tout cet incident était surtout jugé d'après des racontars et d'après les rumeurs qui étaient répandues par des personnes qui souvent n'auraient pas été fâchées de voir l'hon. baron de Blochausen dans un mauvais pas...»

«Le baron de Blochausen n'a non seulement pas spéculé, mais il n'a ni par complaisance ni autrement trahi un secret d'État. S'il a agi sans prendre les précautions nécessaires pour empêcher une interprétation erronée de son malheureux télégramme, c'est que, ne pensant pas à mal, il ne s'est pas pré-